

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



6 février 2024

N° 23

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

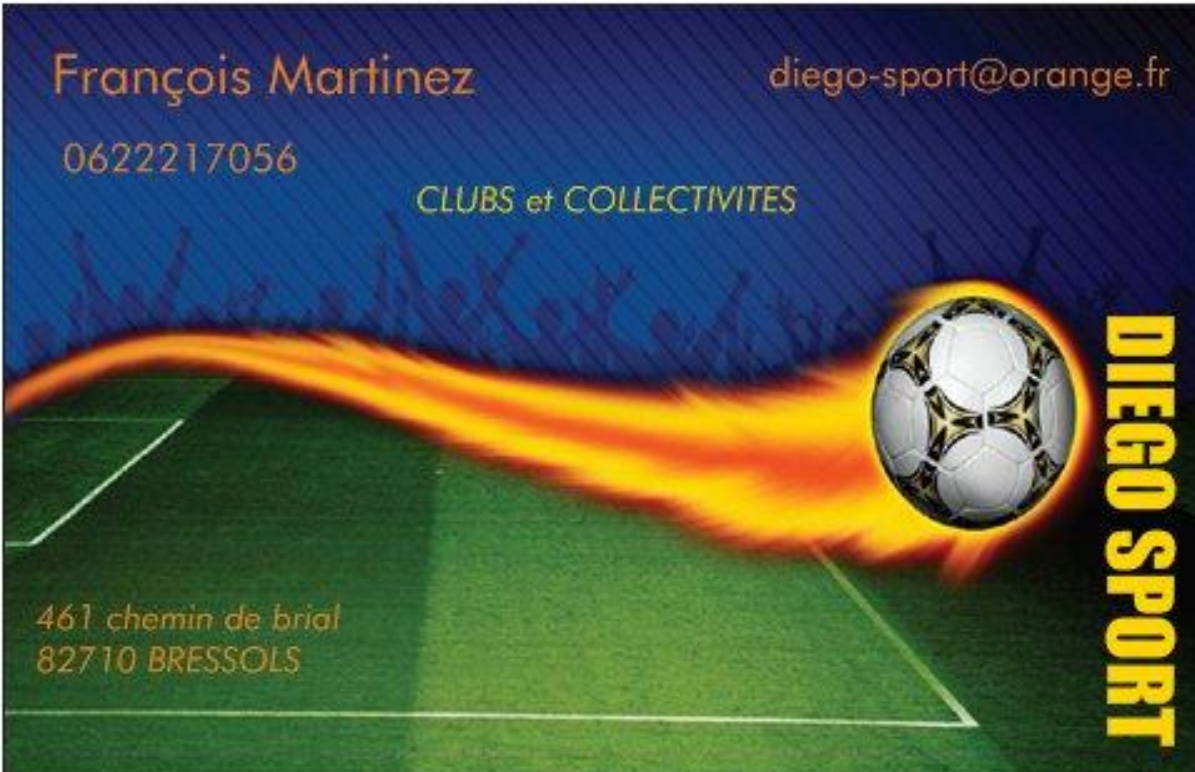
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats semaine 5,
- Sportivité semaine 5,
- Envoi Feuille de match,
- Vérification Feuille de match,
- Matches de rattrapage,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 6 à 9.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 5 février 2024.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, et Marcel MARTINS.

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

☞ Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant** le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET ENVOIE FEUILLE DE MATCH

Il n'y a plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que **les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

D'autre part, le **gardien de but** (quelque soit son numéro de maillot), **doit être inscrit sur la première ligne**.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

⑥ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne

correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

La licence **en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée**.

ATTENTION: Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera refusée.

Alors, prévenez vos joueurs.

⑧ COMMUNICATION TELEPHONIQUE DES RESULTATS

A l'issue de la rencontre, le **club vainqueur** ou le **recevant en cas d'égalité**, doit téléphoner le résultat du match à la commission et ceci au plus tard le **lundi qui suit la rencontre, avant midi**.

Vous pouvez également l'envoyer par courrier électronique.

Cette communication des résultats, nous permet de savoir si la rencontre a eu lieu ou non en absence de la feuille de match.

Des pénalités financières sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

9 PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

🔊 RAPPORT SUITE A EXCLUSION:

Tout joueur exclu définitivement au cours de la partie par l'arbitre, **se trouve automatiquement suspendu** pour le match suivant. En outre, il est tenu **OBLIGATOIREMENT** d'adresser dans **les 48 heures** à la Commission de Discipline un rapport circonstancié sur les causes qui ont amené son exclusion définitive.

Ce rapport doit être **envoyé par COURRIER POSTAL ou ELECTRONIQUE et OBLIGATOIREMENT SIGNE par le joueur** (et non par le dirigeant).

Son dossier ne sera pas traité et le joueur restera suspendu **tant qu'il n'aura pas adressé son rapport.**

Le joueur sera autorisé à rejouer dès que la commission aura pris sa décision et que le joueur aura purgé sa sanction.

L'envoi de rapport par courrier électronique ne sera pris en compte que s'il est envoyé depuis la " **boîte mail du joueur sanctionné** ".

10 PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7
4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11
D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①① REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①② FORFAITS

Les conséquences administratives et financières des forfaits ont largement été discutées lors de l'Assemblée. Une précision sur la déclaration du forfait est apportée :

Lorsque, malgré toutes les possibilités que nous vous donnons pour pouvoir jouer le match, vous devez déclarer forfait, **utilisez le mail de la commission foot, avec une copie pour l'accueil : commissionfoot11@31.fsgt.org**.

Si le **forfait est décidé le jour du match**, avertissez-nous par téléphone :
Marcel : 06 37 29 61 49, Pierre-Jean : 06 62 48 64 03, ou Patrick : 06 63 99 85 24.

INFORMATION LICENCES



VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOTRE LOT DE LICENCES/CARTES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les venir les récupérer à la commission.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS (Amendes ou match perdu par club)**.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION JOUEURS

(A régulariser impérativement avant date notée)

INTERNAT FC	Manque carton blanc du joueur ROLLIN Gautier Disqualification du joueur depuis le 04/12/2023
TOULOUSE SA	Manque carton blanc du joueur RABENJAMINA Frédéric (AS EOM Basket) Autorisation du club Basket => OK Disqualification du joueur à compter du 12/02/2024



SUIVI ETAT DES LICENCES/CARTES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE LICENCE/CARTE IMPRIMEES VALIDEES (NOMBRE)	MOTIF NON VALIDATION LICENCE/CARTE (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCE/CARTE VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ALTRAN FOOT	31/01 (3)			26/02
ASFP LUSITANOS	29/01 (8)	-		26/02
FREESCALE	18/12 (2) - F7	-		29/01
	29/01 (1)	-		26/02
INTERNAT FC	20/11 (1)	Manque photo (1)		18/12
	31/01 (1)	-		26/02
	31/01 (1)	Manque photo (1)		26/02
SHADOCKS DE SEILH	15/01 (2)	-	01/02 (2)	12/02
	31/01 (1)	-		26/02
NIMBA OT	18/12 (3)	-		29/01
PASPORT	15/01 (2)	-		12/02
AS ST LOUP CAMMAS	29/01 (1)	-		26/02
AJ SAINT EXUPERY	31/01 (1)		05/02 (1)	26/02
SB FC LAUNAGUET	15/01 (4)	-	05/02 (4)	12/02



02/10 (18)	Licence/Carte disponibles validées ou non validées (photos manquantes) par la commission et Licence/Carte non retirés par club
02/10 (18)	Licence/Carte validées par Commission et récupérées par club
02/10 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 1 semaine avant disqualification Joueurs
30/09	Date limite pour retrait lot de Licence/Carte
30/09	Date de disqualification du (des) joueur(s)

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission (06 37 29 61 49).

RESULTATS SEMAINE 5


SEMAINE 5 DU 29/01/2024 AU 02/02/2024

Division : Honneur - Journée 10 retour

INTERNAT FC		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
FC BALEC	5	-	2	FREESCALE	
ASFP LUSITANOS	0	-	6	AS DRT	
SB FC LAUNAGUET	5	-	1	NIMBA OT	

Exempt : IO TEAM

Division : Promotion - Journée 10 retour

CHU TOULOUSE FC		Remis		SOPRA STERIA FOOT	
ASCA	0	-	5	CHIPIRONS OL.	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	9	AS EVOTEC	
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	1	CONFLUENT LP	

Exempt : AS MATRA 2

Coupe de la Ligue : Poule 1 - Journée 3

PASPORT		Remis		ATHLETICO TOLOSA B	
SHADOCKS DE SEILH		Remis		SAINT-ALBAN	

Coupe de la Ligue : Poule 2 - Journée 3








FORZA VIOLA FC	3	-	2	AJ SAINT-EXUPERY	
ALTRAN FOOT	3	-	5	FC CANTOU'LOUSAIN	

Coupe de la Ligue : Poule 3 - Journée 3

MECAP FC	0	-	2	TOULOUSE SA	
AGATE FC	0	-	3	ASC CNES	F

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 3

AS MATRA	2	-	0	LABEGE INTER FC	
FC POTO	3	-	4	USEMA COLOMIERS	

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel Semaine 4: Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 5

DEUX sorties temporaires et **NEUF** avertissements pour **ONZE** rencontres arbitrées.

ENVOI FEUILLE DE MATCH

Vous avez détaillé, dans le **paragraphe 5 du pense bête**, les modalités d'envoi de la feuille de match. Conformez-vous à ce mode opératoire, **et vérifiez que la boîte aux lettres dans laquelle vous postez votre courrier est bien relevée dans les délais**, cela évitera qu'elle **nous arrive en retard** et que ce soit **préjudiciable** pour vous.

De même, **pour les équipes d'entreprises, vérifiez que le courrier part dans les délais afin d'éviter les pénalités.**

D'autre part, certaines équipes **ne marquent toujours pas** les noms des joueurs en **MAJUSCULE**.

Attention aux amendes.

VERIFICATION FEUILLE DE MATCH

Comme c'est précisé dans le **paragraphe 6 du pense bête**, les personnes qui signent la feuille de match à la fin de la rencontre (capitaine ou dirigeant), **doivent vérifier les SANCTIONS et les informations qui y sont inscrites.**

Il ne faudra pas venir ensuite nous réclamer en affirmant que vous n'étiez pas au courant des sanctions marquées par l'arbitre.

MATCHS DE RATRAPAGE

Vous savez tous que le calendrier prévoit les matchs de rattrapage pendant les vacances scolaires, **il vous faut prendre donc vos dispositions**, lorsque vous avez des rencontres en retard, afin de pouvoir les jouer pendant ces périodes-là, en fonction de la planification des rencontres.

Si vous êtes susceptibles de ne pas pouvoir jouer à certaines dates, prévenez nous bien en amont. Ce n'est **vraiment plus possible d'avoir les informations au dernier moment**, une fois que le match est programmé.

Vous connaissez tous la problématique qu'il existe avec la municipalité de Toulouse pour avoir les terrains, et c'est très difficile pour nous d'annuler les créneaux alors que nous faisons le "forcing" pour en avoir.

Sachez aussi que pour ceux qui ne veulent pas jouer pendant les vacances, il se pourrait que nous soyons obligés de vous faire jouer deux rencontres dans la même semaine en fin de saison.

SANCTIONS

Rencontre FC POTO / USEMA COLOMIERS du 02/02/2024 - Coupe de la Ligue - Poule 4 - Journée 3 :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 08/12/2023
(ART 32 - B - f),

ZERIOUL Zakariae, licence n° 0462556, (FC POTO)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2023
(ART 32 - B - f),

ROUX David, licence n° 0286504, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 12/02/2024.

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC BALEC / ASFP LUSITANOS du 24/01/2024 - Promotion - Journée 9 aller :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (ART 32 - §G - a),

Pour " *COUP DE PIED A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

SZPYRALSKI Sémy, licence n° 0450890, (FC BALEC)

- HUIT (8) matchs de suspension ferme, y compris l'automatique, purgé le 31/01/2024, reste SEPT (7) matchs de suspension ferme à compter du 05/02/2024.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

PASPORT

AS ESTORIL (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1

ASC CNES

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Excellence - Journée 3 aller

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur - Journée 6 aller

FREESCALE

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC

AC VICTOR HUGO (94)

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 9 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

Division : Honneur - Journée 11 retour

NIMBA OT

INTERNAT FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : Stade municipal - allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme.

LABEGE INTER FC : Pompertuzat (Hb) : Complexe sportif - rue de l'Escoulier - Pompertuzat.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - Entrée par chemin de la Palanque

ASFP LUSITANOS : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

AS MATRA : Balma (Hb) : Stade Latécoère - 16 à 22 avenue de La Plaine.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Coudon(Hb) : Stade Marius Coudon - 40 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : Complexe sportif - 62 chemin de Pontous

TERRAINS TOULOUSAINS : Ces adresses sont précisées dans le Mémento reçu par les clubs.

SEMAINE 6 DU 05/02/2024 AU 10/02/2024

COUPE DE France AUGUSTE DELAUNE

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FC CANTOU'LOUSAIN	FC UKRAINE (75)	Tournefeuille Synthé	Sa 10/02	19h00
PASPORT	AS ESTORIL (94)	La Ramée Synthé	Sa 10/02	20h00

SEMAINE 7 DU 12/02/2024 AU 16/02/2024

RATTRAPAGES

Coupe de la Ligue : Poule 4 - Journée 1 (remis du 21/12/23)

ASC CNES	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 14/02	19h45
----------	-------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Remis		
--------------------	---------	-------	--	--

Division : Promotion Excellence - Journée 3 aller (remis du 30/10/23)

SAINT-ALBAN	ALTRAN FOOT	St Alban Coudon Hb	Lu 12/02	20h30
-------------	-------------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 5 aller (remis du 29/11/23)

ASFP LUSITANOS	NIMBA OT	St Alban Coudon Hb	Me 14/02	20h30
----------------	----------	--------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 04/12/23)

SB FC LAUNAGUET	INTERNAT FC	Launaguet Hb	Lu 12/02	20h00
-----------------	-------------	--------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 6 aller (remis du 07/12/23)

FREESCALE	IO TEAM	Sordelo Hb	Je 15/02	19h45
-----------	---------	------------	----------	-------

Division : Promotion - Journée 4 aller (remis du 13/11/23)

AS ST-LOUP CAMMAS	SOPRA STERIA FOOT	St Loup-Cammas Hb	Je 15/02	20h15
-------------------	-------------------	-------------------	----------	-------

SEMAINE 8 DU 19/02/2024 AU 24/02/2024

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{èmes} de finale

FORZA VIOLA FC	AC VICTOR HUGO (94)	A définir	Sa 24/02	15h00
----------------	---------------------	------------------	----------	-------

MATCH DE LA SELECTION

SELECTION FSGT 31	FC POTO	Lardenne Synthé	Me 21/02	19h45
-------------------	---------	-----------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 26/01/2024 AU 01/03/2024

Division : Excellence - Journée 8 retour

MECAP FC	ATHLETICO TOLOSA B	Muret Auriol Synthé	Lu	26/02	20h00
FC CANTOU'LOUSAIN	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me	28/02	19h45
USEMA COLOMIERS	FORZA VIOLA FC	Capitany Synthé	Me	28/02	20h15
FC POTO	PASPORT	Lardenne Synthé	Ve	01/03	20h00

Division : Promotion Excellence - Journée 8 retour

ASC CNES	AJ SAINT EXUPERY	Ramonville Hb	Ma	27/02	19h45
SAINT-ALBAN	SHADOCKS DE SEILH	St Alban Coudon Hb	Lu	26/02	20h30
ALTRAN FOOT	LABEGE INTER FC	Blagnac baradels Syn	Je	29/02	21h00

Exempt : AS MATRA

Division : Honneur - Journée 11 retour

ATHLETICO TOLOSA A	ASFP LUSITANOS	St Alban Coudon Hb	Me	28/02	20h30
IO TEAM	AS DRT	Lardenne Synthé	Me	28/02	19h45
FREESCALE	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu	26/02	20h00
NIMBA OT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu	26/02	20h00

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 11 retour

ASCA	CHU TOULOUSE FC	Beaupuy Hb	Me	28/02	20h15
CHIPIRONS O.	AS MATRA 2	Fenouillet Collège Syn	Me	28/02	20h00
CONFLUENT LP	AS EVOTEC	Pinsaguel Hb	Lu	26/02	20h30
VIEILLES CANAILLES	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo Hb	Je	29/02	19h45

Exempt : AS ST LOUP CAMMAS

Trophée de l'amitié

AS MATRA	FC BALEC	Balma Latécoère	Je	29/02	20h30
----------	----------	-----------------	----	-------	-------